

ACTION 2.1

Garantir les usages du numérique sur tout le territoire

Pilotes : DPET, DAN

Objectifs	<p>Renforcer le lien entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales Accompagner le déploiement du très haut débit dans tous les établissements Disposer d'un débit d'au moins 50mb/s pour l'accès aux services extérieurs (internet/intranet/RENATER) dans chaque établissement du second degré Disposer d'un débit d'au moins 20mb/s pour l'accès aux services extérieurs (internet/intranet/RENATER) pour les écoles.</p>
Acteurs du pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - DPET - DAN
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de raccordement des établissements scolaires au haut débit. ▪ compte rendu des comités territoriaux pour le développement du numérique présidés par le recteur. ▪ Cahier des charges de la mise en œuvre conduite avec les collectivités territoriales dans le cadre
Acteurs de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivité territoriales et d'outre-mer - France Très Haut débit - SGAR - Rectorat
Indicateurs d'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie permanente des débits
Indicateurs d'évaluation (en lien avec les grands indicateurs du projet académique)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'EPL disposant d'un débit >= à 50 Mb/s ▪ Nombre d'écoles disposant d'un débit >= à 20 Mb/s
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation avec les collectivités ▪ Aide au déploiement